

Le service dans le Pacifique sera volontaire

Le premier ministre King le déclare hier à la Chambre des Communes — Le rôle que le Canada sera appelé à jouer par la suite dans la guerre contre le Japon — L'affaire de Drummondville — La radio française dans l'Ouest

Ottawa, 5 (D.N.C.) — "Les hommes qui formeront les effectifs que nous enverrons contre le Japon, seront choisis parmi ceux qui manifesteront le désir de servir sur le théâtre de guerre du Pacifique", a déclaré hier le premier ministre Mackenzie King à la Chambre des Communes. Le premier ministre a ajouté que personne en service dans le théâtre européen ne passera à la zone du Pacifique, sans avoir, au préalable, l'occasion de revenir au pays. On accordera à tous les effectifs de retour d'outre-mer, un congé de débarquement d'une durée de trente jours, en plus du congé normal auquel ils pourront avoir droit pendant leur service au Canada durant la réorganisation des diverses armées.

Voici le texte de la déclaration du premier ministre:

Monsieur l'Orateur, vu que la guerre en Europe s'achemine vers une fin heureuse, il est opportun que je fasse un bref exposé des autres services que l'on pourra exiger des forces armées du Canada sur terre, sur mer et dans les airs, compte tenu des circonstances qui existeront lorsqu'on aura remporté la victoire en Europe. Il importe tout particulièrement que j'indique le rôle que le Canada sera appelé à jouer par la suite dans la guerre contre le Japon.

En Europe, il est nécessaire non seulement de remporter une victoire complète mais aussi d'assurer la certitude et le maintien d'une paix permanente. L'armée interalliée continuera l'occupation de l'Allemagne après la cessation des opérations militaires, selon que le besoin s'en fera sentir. La force de cette armée a été fixée de manière à garantir que l'Allemagne ne pourra pas résister à l'occupation ou se soustraire au règlement qui lui sera imposé.

Le fardeau du maintien de cette force sera réparti entre les Alliés et tous y participeront de façon appropriée.

De temps à autre, selon les progrès accomplis, et en tant que les considérations de sécurité le permettront, les effectifs de cette armée d'occupation seront réduits. Le contingent que le Canada a entrepris de maintenir est modeste, compte tenu de nos ressources et de l'intérêt direct que nous avons dans le maintien et la sauvegarde de la paix mondiale.

Immédiatement après la cessation des hostilités dans le nord-ouest de l'Europe, commencera la réduction progressive des effectifs de notre armée de terre et de l'air outre-mer; elle s'effectuera au rythme le plus accéléré que permettront les moyens de navigation. Le nombre des navires est actuellement restreint, et il faut en faire le partage suivant les besoins de tous. On croit donc qu'il faudra quelque temps pour que nos forces soient réduites au faible contingent permanent dont les forces alliées auront besoin pour occuper l'Allemagne.

Les honorables députés le savent, la marine canadienne a été agrandie surtout pour assurer la sécurité des routes de navigation dans le nord de l'Atlantique. C'est ce que déclarait hier soir le ministre de la Défense nationale pour le service naval. Ces exigences surviendront quelque temps à la cessation de la guerre avec l'Allemagne, et s'imposent avant tout le reste, suivant nos moyens.

Jusqu'à présent, les Alliés ont eu pour principe de concentrer contre l'Allemagne toutes les forces qu'ils pouvaient y diriger. En définitive les Etats-Unis ont pu, avec les effectifs disponibles, organiser un assaut formidable contre le Japon. Un détachement de la marine anglaise s'est récemment joint à la flotte des Etats-Unis sur le théâtre de guerre du Japon.

Au Canada, ces plans signifiaient que presque tout notre effort militaire, exception faite des expéditions de Hong-Kong et des Aléoutiennes, a été appliqué à la guerre européenne. Par conséquent, la décision finale quant à notre participation aux efforts supplémentaires qui doivent être déployés dans la guerre en Extrême-Orient a dû être remise jusqu'au jour où nous serons libres de porter notre attention sur ce théâtre des hostilités.

Le Pacifique est une région aux distances immenses. Les transports, qui constituaient un difficile problème en Europe et imposaient des limites à nos opérations, soulèveront encore plus de difficultés sur ce théâtre-là. L'importance des forces qui peuvent y être employées avec avantage se trouve, de ce fait, strictement limitée. L'effort que fera le Canada pour maintenir sa juste part dans la poursuite ultérieure des hostilités contre le Japon se trouvera, évalué en chiffres, nécessairement bien inférieur à ce qu'il était dans la guerre européenne. Ces considérations sont très importantes en ce qui concerne la contribution de l'armée canadienne, mais elles valent aussi à l'égard de notre marine et de notre corps d'aviation.

D'autre part, il y aura un besoin continu de grandes quantités d'approvisionnement et de munitions ainsi que de matériel de genres spéciaux, dont plusieurs ont été inventés et perfectionnés par nos ingénieurs et nos spécialistes, et dont quelques-uns ne peuvent être fournis que par le Canada.

Toutes les denrées alimentaires que nous avons pu produire sont non seulement toujours nécessaires pour aider à nourrir le Royaume-Uni et les forces armées, mais ces denrées se sont notablement accrues chez les populations libérées de l'Europe.

Abstraction faite de toute autre

considération, il est de notre intérêt d'aider de toute façon au rétablissement des peuples ruinés par la guerre. Ils ont reçu le coup qui, sans cela, aurait pu nous atteindre chez nous. Nous devons leur prêter toute l'aide possible. Ce que nous ferons nous sera rendu ample, lorsque, dans l'avenir, nous pourrions encore jouir de relations normales et paisibles et reprendre notre commerce avec eux.

Les considérations générales que j'ai exposées exigent que, dès la fin des hostilités en Europe, nous fassions porter dans une large mesure les efforts que nous consacrons actuellement aux opérations de nos forces armées, au maintien de notre industrie de guerre et à l'accroissement de notre contribution en denrées alimentaires, en matériaux nécessaires à la reconstruction, aux secours et au rétablissement.

Pour tous ceux qu'il nous sera possible de démobiliser, le travail ne manquera pas au Canada, — travail pressant, d'importance immédiate, tant pour la poursuite future de la guerre, que pour la réadaptation et le développement de notre économie interne.

En présentant hier à la Chambre le projet de résolution dont elle est actuellement saisie, le ministre des Finances a pris bien soin de spécifier que c'est à un nouveau Parlement, nouvellement élu par la population canadienne, qu'il appartiendra d'administrer la chose publique et de poursuivre l'effort militaire du pays durant au moins la majeure partie de la présente année financière. Je cite ses paroles:

"C'est à un gouvernement responsable au nouveau parlement que devrait revenir, en grande partie du moins, la tâche de formuler non seulement la nature et l'étendue de l'effort de guerre du Canada à ce moment-là, mais aussi d'arrêter les mesures et le programme financiers nécessaires à la poursuite de cet effort de guerre. Le gouvernement n'a donc pas cru devoir, à ce moment-ci, exposer des plans portant sur toute l'année financière ou faire quoi que ce soit qui pût sembler engager le prochain parlement à s'en tenir à un programme précis et bien arrêté pour la période qui relèverait uniquement de son administration. Au contraire, tout semblait nous porter à croire préférable de nous limiter, en dressant le programme des finances de guerre durant la présente législature, à obtenir les crédits requis pour défrayer les dépenses de la période s'étendant jusqu'au jour où le prochain parlement pourra prendre la direction des affaires, et à ne pas entreprendre de modifier sensiblement notre programme pour le moment".

Passant à la part que jouera le Canada avec les armées alliées dans la guerre contre le Japon, le premier ministre a dit:

"Il régnait bien des incertitudes quant à la nature et au cours de la guerre en Extrême-Orient, et au rôle le plus efficace que nous pourrions y jouer afin d'y mettre fin. Providentiellement, les développements qui ont eu lieu ces derniers mois sur ce théâtre de guerre ont dépassé notre attente, et il semble même au profane que les forces de nos alliés sous les ordres du général MacArthur soient bien en avance de leur programme".

S'il est vrai qu'il soit impossible de prédire avec exactitude la nature et la marche de la guerre dans l'Extrême-Orient, ou de fixer, dès à présent, le rôle que le Canada pourra le mieux remplir pour contribuer à hâter la fin des hostilités contre le Japon, le gouvernement n'a jamais perdu de vue la nature de notre participation et il y a consacré une étude soignée et prolongée. La question est intimement liée aux projets d'ensemble des Alliés et à la stratégie commune adoptée pour la campagne de l'Extrême-Orient.

On ne peut donc que faire allusion en termes généraux à ce que l'on projette. Il m'est à peine nécessaire d'ajouter que les besoins de la situation, qui se manifesteront de temps à autre, seront le facteur déterminant.

Avant la Conférence de Québec, qui a eu lieu en septembre 1944, il avait été décidé que, la guerre européenne finie, le Canada prendrait part à la guerre du Pacifique dans les théâtres d'opérations qui l'intéressent plus directement, c'est-à-dire le nord ou le centre du Pacifique.

La question fut discutée en principe à Québec. Il fut alors convenu qu'on ne pouvait définitivement décider le nombre des effectifs canadiens qui y participeront, ni quel rôle ils y joueront, tant que l'on ne pourrait estimer avec plus d'exactitude la situation stratégique qui existera lorsque les hostilités européennes auront pris fin et que, ce moment venu, le rôle que jouera le Canada dans la défaite du Japon sera déterminé conjointement avec les autorités du Royaume-Uni et des Etats-Unis, à la lumière de la situation qui régnera alors. En conséquence, tout ce que nous pouvons faire pour le moment, c'est de décrire dans ses grandes lignes la participation projetée des forces canadiennes à la guerre du Pacifique.

Il a été convenu, ainsi que l'a déjà déclaré le ministre de la Défense nationale pour le Service naval, que la marine royale canadienne coopérera avec la flotte britannique du Pacifique. Ces forces navales seront constituées dans le Pacifique au fur et à mesure que le permettra la situation dans l'Atlantique nord.

Quant à l'armée, on se propose de fournir des effectifs qui travailleront de concert avec l'armée des Etats-Unis. Ces effectifs seront concentrés au Canada, où on les réor-

ganisera et on les entraînera avant de les diriger sur le théâtre de guerre du Pacifique.

Dés escadrilles du Corps d'aviation royal canadien participeront aux opérations contre le Japon et les territoires détenus par le Japon, en collaboration avec la Royal Air Force.

Ces contingents de la marine, de l'armée et de l'aviation seront constitués de membres de nos forces armées outre-mer et d'hommes qui subissent actuellement l'instruction au Canada. Nous n'avons pas l'intention de désigner ceux qui devront prendre du service dans le Pacifique. Cette observation s'applique au personnel du service général aussi bien qu'à tout autre personnel. Les hommes qui formeront les effectifs que nous enverrons contre le Japon seront choisis parmi ceux qui manifesteront le désir de servir sur le théâtre de guerre du Pacifique.

Personne en service dans le théâtre européen ne passera à la zone du Pacifique sans avoir, au préalable, l'occasion de revenir au pays. On accordera à tous les effectifs de retour d'outre-mer un congé de débarquement d'une durée de 30 jours, en plus du congé normal auquel ils pourront avoir droit pendant leur service au Canada durant la réorganisation des diverses armées.

Il est trop tôt pour prédire à quel moment nous en viendrons à une décision définitive sur l'apport respectif des divers services ou sur les effectifs que chacun devra fournir. La ligne de conduite adoptée se fondera essentiellement, je le répète, sur la mesure dans laquelle on aura besoin des forces disponibles et sur les résultats visés.

Comme le présent parlement aura cessé d'exister le 17 du mois courant, il appartiendra au gouvernement responsable au nouveau parlement de déterminer non seulement la nature et l'ampleur de l'effort de guerre ininterrompu du Canada mais aussi la politique et le programme financiers nécessaires. Dans de telles circonstances, l'administration actuelle s'est abstenue d'agir de façon à engager le prochain parlement, même en apparence, à l'exécution de programmes précis et définis. Dans l'exposé que j'ai fait des projets à l'étude, je n'ai parlé qu'au nom du présent gouvernement et n'ai soumis que le programme et la politique que nous entendons suivre si le peuple nous renouvelle sa confiance.

* * *

Le ministre de la Justice, M. Saint-Laurent, a répondu, au début de l'après-midi, à une série de questions de M. Armand Choquette, député du Bloc populaire de Stansstead, touchant la fameuse descente de la police fédérale à Drummondville pour ramasser les déserteurs et les conscrits réfractaires. Le ministre de la Justice dit que la police fédérale a fait enquête sur les incidents qui se sont déroulés à Drummondville, mais nie que l'inspecteur Zaneth ait averti à l'avance certains journalistes que la police fédérale devait faire une descente le 24 février. Le dossier de l'inspecteur Zaneth, de la police fédérale, indique qu'il est d'origine italienne, qu'il est venu au Canada en 1911, qu'il a été naturalisé en 1915, qu'il fait partie de la police fédérale depuis 27 ans et qu'il parle couramment le français et l'anglais.

* * *

Le député conservateur de Lake-Centre, en Saskatchewan, M. J.-G. Diefenbaker, continue de suivre de fort près la question de la radio française dans l'Ouest. Il a appris, au cours des vacances de Pâques, dit-il, que l'on vend des actions de compagnies qui doivent exploiter des postes de radio à Prince-Albert et à Gravelbourg et on lui a rapporté qu'une semblable campagne se poursuivait en Alberta. Il veut donc savoir si la Société Radio-Canada a recommandé l'émission de permis pour l'érection de postes en ces deux villes de la Saskatchewan et si le public aura l'occasion de faire des représentations avant que les permis soient accordés. Le ministre des Services nationaux, le général LaFleche, a répondu que la Société Radio-Canada n'avait pas recommandé l'émission de permis pour des postes à Gravelbourg, Prince-Albert et Edmonton et qu'il est toujours loisible de faire connaître ses vues au bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Le groupe Anderson-Turnbull a évidemment fait école chez les conservateurs de la Saskatchewan.